2 octobre 2007 **07.401**

Question Jean-Claude Baudoin

Péréquation et tourisme: l'heure des choix?

Dans «l'Express» du 27 septembre écoulé, on peut lire que le DEC bénéficie de la RPT jusqu'à concurrence de 28,1 millions de francs. Est-ce bien exact? Voir l'extrait de presse ci-après:

La RPT fait particulièrement l'affaire du département de Bernard Soguel: elle fera baisser ses charges nettes de 28,1 millions, à 123,8 millions de francs. Effet inverse, mais bien moindre de la nouvelle politique régionale de la Confédération (NPR), qui augmentera de trois millions les dépenses du DEC. Cependant, la combinaison de la mise en œuvre de la NPR et des réformes engagées par le DEC devraient donner un résultat parfaitement nul.

Au total, entre le budget 2007 et les prévisions 2008, les charges du DEC devraient baisser de 35,6 millions de francs.

Dès le 1^{er} janvier 2008, la fusion du service du commerce et des patentes et du service de la promotion économique (PREN) sera effective. Cette restructuration devrait favoriser le développement économique, touristique et régional du canton sur le plan national et international. Est-ce bien exact? Si oui, quels résultats concrets attendez-vous? Voir le communiqué de presse du 5 juillet 2007 ci-après:

Regroupement du service de la promotion économique et du service du commerce et des patentes: création du service de l'économie

Dès le 1^{er} janvier 2008, suite à la fusion du Service du commerce et des patentes et du Service de la promotion économique (PREN), sera mis en place un nouveau Service de l'économie. Rattaché au Département de l'économie (DEC), ce dernier intégrera également les fonctions de déléguée aux affaires extérieures et de déléguée à la politique régionale, qui dépendent actuellement du Secrétariat général du DEC.

Conformément à la procédure en vigueur, le poste de chef de service sera mis au concours et pourvu dans les meilleurs délais. Cette fusion, qui vise une clarification des missions, des prestations et de l'organisation, marque la dernière étape des restructurations du Développement économique du canton de Neuchâtel et du PREN, conformément aux décisions prises par le Conseil d'Etat au printemps 2006 et approuvées par le Grand Conseil en novembre 2006. Au niveau organisationnel, la direction du nouveau Service de l'économie chapeautera trois domaines : le développement économique et le commerce, la promotion du rayonnement économique et les statistiques.

Les missions du nouveau service consisteront à favoriser le développement et à promouvoir le rayonnement économique du canton en participant à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation respectivement de ses politiques économique, touristique, régionale et de sa politique extérieure. Elles consisteront également à tenir à disposition des différentes autorités et de la population des statistiques pertinentes et à régler les conditions d'exploitation des établissements publics et l'exercice du commerce dans le canton. La promotion du rayonnement économique sera renforcée, l'objectif étant notamment d'accroître les liens avec les acteurs politiques et économiques.

Au vu de ce qui précède, ne serait-il pas le moment:

- de veiller à l'amélioration des conditions générales du développement touristique;
- de promouvoir un tourisme conquérant et de le déclarer "Secteur économique prioritaire" dans le canton;
- d'assurer le financement de Tourisme neuchâtelois à l'exemple de la promotion économique et d'encourager la sensibilisation au tourisme;
- de coordonner la réalisation et la rénovation d'infrastructures hôtelières appropriées et de favoriser l'adaptation du secteur d'hébergement aux besoins du marché;
- de donner aux entreprises de la filière hôtellerie-restauration un signal de soutien concret en supprimant la taxe de patente (sans chercher à remplacer cet impôt par un autre impôt)?

Cosignataire: Ph. Bauer.